

VALORISATION

Les critères du succès



Il y a peu, Rémi Lallement (✎), docteur en sciences économiques, remettait au Centre d'analyse stratégique* du Premier ministre un document de travail où il comparait les pratiques et les résultats de la valorisation de différents pays industriels. Il explique ici les critères du succès et les raisons du retard de certains pays. Avec un message clé : la rentabilité de la valorisation est rarement financière, mais avant tout stratégique et économique.

Science&Santé : Est-il possible de comparer, au niveau international, la valorisation de recherche de chaque pays ?

Rémi Lallement : Oui, mais avec beaucoup de prudence. Souvent, la comparaison n'est pas évidente, selon que l'on parle d'universités ou d'organismes de recherche. D'un pays à l'autre, les notions diffèrent, les enquêtes n'ont pas toujours la même représentativité. Par exemple en France, les données sont souvent plus parcellaires qu'aux États-Unis. Malgré cela, nous sommes bien obligés de faire des comparaisons chiffrées. Les indicateurs les plus connus sont les dépôts de brevets, les recettes de licences, le nombre d'entreprises créées, on y ajoute parfois le nombre de contrats négociés avec les entreprises. Pourtant, l'un des messages de cette note est qu'il ne faut pas se limiter à un nombre trop réduit d'indicateurs.

S&S : Quand on regarde le ratio revenus/dépenses R&D, on constate que la rentabilité de la valorisation n'est pas très élevée, voire très faible pour certains pays ?

R. L. : L'idée majeure des décideurs est qu'il faut faire de la valorisation de la recherche, mais qu'elle ne va pas financer la recherche publique. C'est une activité

Rémi Lallement
également spécialiste
de l'économie
allemande

dont les coûts sont élevés : les dépôts de brevets, les annuités de redevance et, bien sûr, le personnel. Et ils incombent à la structure de valorisation. Mais

n'oublions pas que les bénéfices sont partagés avec les labos, l'université ou l'organisme de recherche, l'inventeur, mais aussi les entreprises.

S&S : La valorisation ne serait finalement pas rentable ?

R. L. : On pense souvent qu'il faudrait fixer un objectif de rentabilité, de retour sur investissements à travers les redevances et recettes de licence. Mais, même aux États-Unis, seule une petite minorité d'universités déclare des ratios élevés, supérieurs à 5%, par rapport aux dépenses de recherche et développement. L'enquête annuelle de l'Association of University Technology Managers montre très clairement que la médiane des retours sur investissements des universités américaines se situe légèrement en dessous de 1%, ce qui est beaucoup plus modeste. De plus, cette « rentabilité » est instable, souvent, une seule famille de brevets constitue l'essentiel des revenus, jusqu'à ce qu'elle tombe dans le domaine public. L'exemple le plus connu en France est celui des brevets sur le Taxotère®, un médicament utilisé en chimiothérapie, dont les redevances ont constitué dans la seconde moitié des années 2000 plus de 80% des revenus du portefeuille de brevets du CNRS.

Il faut l'admettre. On peut souhaiter que les coûts soient couverts, le plus possible, par des recettes, c'est une règle de bonne gestion, mais ériger comme norme un taux de retour élevé serait illusoire. C'est l'un des messages forts de cette note.



© FRANÇOIS GUÉNÉT/INSERM

« Nous avons compris qu'il fallait professionnaliser les équipes et mutualiser les ressources »

S&S : Et quelle est la place de la France, pour la recherche biomédicale, sur l'échiquier international ?

R. L. : Malheureusement, les derniers indicateurs chiffrés portent sur l'année 2007. Cela est significatif en soi, montrant que nous avons négligé quelque peu ce type de données. Pour actualiser le diagnostic, une nouvelle enquête a été lancée en avril dernier, sous l'égide du ministère de la Recherche. Dans l'immédiat, les données disponibles indiquent un progrès de manière générale et des résultats comparativement très satisfaisants concernant la création d'entreprises. Pourtant, la France reste dans l'ensemble moins avancée que les États-Unis et le Royaume-Uni. Donc, il y a du mieux, mais pas encore suffisamment. Cela dit, d'autres pays comparables, comme l'Allemagne, ne sont guère mieux placés que nous.

S&S : Pourquoi ce retard ?

R. L. : Nous avons un paysage très éclaté, avec beaucoup de structures sous-dimensionnées. D'un côté, de grands organismes comme l'Inserm, le CNRS ou le CEA, qui ont constitué depuis longtemps des structures de valorisation bien dotées, avec des personnels compétents et une bonne habitude des contacts avec les industriels. D'un autre côté, beaucoup de petits organismes et les universités ont constitué ces structures plus tardivement, après la loi Allègre. Souvent, les effectifs y sont très faibles, et avec moins d'expérience qu'aux États-Unis, où les universités se sont équipées de très longue date. Or, tout indique que c'est un facteur déterminant pour obtenir de bons résultats.

S&S : Quelles sont alors les pistes d'amélioration ?

R. L. : Elles sont déjà en œuvre. Lorsqu'on a lancé le Grand emprunt et les Investissements d'avenir en 2010, on a créé en France de nouvelles structures pour professionnaliser et donner plus de force de frappe à tout ce système de valorisation. Nous avons compris qu'il y avait un problème de dimensionnement et qu'il fallait professionnaliser les équipes, mutualiser les ressources. C'est ce qui a été fait avec le lancement des sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT), mais aussi avec les consortiums de valorisation thématique (CVT), et d'autres structures transversales qui ont pour objectif de dynamiser et de coordonner les structures existantes, par exemple les instituts de recherche technologique (IRT), France Brevets, etc. Aujourd'hui, les acteurs de terrain, très nombreux, cherchent à se situer, les uns par rapport aux autres, selon leurs secteurs d'intervention, et par rapport à ces nouvelles structures. Le cloisonnement reste un obstacle majeur, mais heureusement, les personnes impliquées se parlent un peu plus grâce à ces structures d'intermédiation technologique. L'Allemagne a fait cette réforme de mutualisation des ressources à l'échelle régionale dix ans avant nous, avec des résultats encore mitigés pour l'instant, ce qui confirme qu'il s'agit d'une tâche de longue haleine. Il reste donc du chemin à parcourir avant de se hisser au niveau des meilleures pratiques internationales, même si certains de nos organismes sont déjà très performants. ■

Propos recueillis par Brigitte Dyan

Voir aussi S&S n° 13, *Entreprendre* « Covalliance – Un front uni pour mieux valoriser », p. 40-41

LEXIQUE

● **ASSOCIATION OF UNIVERSITY TECHNOLOGY MANAGERS**

Association américaine, à but non lucratif qui vise à soutenir et promouvoir le transfert technologique.

 www.autm.net

● **SOCIÉTÉ D'ACCÉLÉRATION DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES**

Institut semi-public français spécialisé dans la valorisation des connaissances en matière de recherche et d'innovation.

● **CONSORTIUMS DE VALORISATION THÉMATIQUE**

Structures de coordination des actions de valorisation des membres d'une alliance, labellisées dans le cadre des Investissements d'avenir, tel que le CVT Aviesan

● **INSTITUTS DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE**

Structures thématiques interdisciplinaires qui rassemblent les compétences de l'industrie et de la recherche publique dans une logique de co-investissement public-privé et de collaboration étroite entre tous les acteurs.

● **FRANCE BREVETS**

Premier fonds d'investissement et de valorisation des brevets en Europe, créé en mars 2011 et doté de 100 millions d'euros, à parité entre la Caisse des Dépôts et l'État, dans le cadre du programme d'Investissement d'avenir.

*Créé par décret du 22 avril 2013, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) se substitue au Centre d'analyse stratégique.

➤ Rémi Lallement : chargé de mission, Centre d'analyse stratégique, département Économie Finances

📖 *Quels critères de succès en comparaison internationale ?* Note d'analyse 325 - Mars 2013, Centre d'analyse stratégique du Premier ministre

 www.strategie.gouv.fr